



Non à la retraite à points !

RETRAIT DU PROJET DE RETRAITE UNIQUE A POINTS !

NON A LA CAPITALISATION ! OUI A LA REPARTITION !

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact ainsi que de l'avis du Conseil d'Etat sur les deux projets de loi relatifs au projet de système universel de retraites par points.

L'avis du Conseil d'Etat porte une critique sévère sur des aspects essentiels.

En premier lieu, il se confirme que le projet de réforme systémique sera bel et bien une réforme paramétrique permanente de l'ensemble des retraites sur laquelle les gouvernements pourront agir.

Le Conseil d'Etat confirme ainsi le caractère incertain de la retraite demain, si le système universel voyait le jour. Il écrit « le choix d'une détermination annuelle de chacun des paramètres du système aura pour conséquence de limiter la visibilité des assurés proches de la retraite sur les règles qui leur seront applicables ».

Qui plus est, au-delà du débat sur l'âge pivot temporaire (renvoyé à la Conférence de financement qui aura lieu ce jeudi 30 janvier) tant les projets de loi que l'étude d'impact et l'analyse du Conseil d'Etat confirment que l'âge d'équilibre sera la clé de voûte du système universel. Alors que depuis des mois, cet âge d'équilibre était annoncé à 64 ans, il serait de 65 ans dès l'entrée en vigueur du futur système (génération 1975) et continuerait de croître.

En fait de système plus juste et plus simple, le Conseil d'Etat met à bas le slogan du « chaque euro cotisé donnera les mêmes droits » puisque les droits changeront chaque année.

Le projet de système universel par point doit être retiré.

Mercredi 29 Janvier 2020
Rassemblement 14h30
Devant la préfecture
à Chartres

Le gouvernement ne nous laisse pas d'autre choix que la grève unie jusqu'au retrait de son projet.